Les pirates de MOYEMBRIE

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS DES PIRATES & DRAGEONS DE MOYEMBRIE

LES DRAGEONS DE MOYEMBRIE

--> **À retourner à Virginie COUTIN - 137 rue de Romainville - 93100 Montreuil**

Entre le-la ou les adhérent-e(s) de l'AMAP		Et le co-président de l'association O.G.F.M.
Nom et prénom		Jean-Claude Simon
Adresse		17, route de Moyembrie
		02380 COUCY LE CHÂTEAU AUFFRIQUE
Mobile (ou fixe)		Tél. 03 23 52 73 29 / Fax 03 23 52 19 51
Adresse e-mail		amapmoyembrie@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (disponible sur demande ou auprès du réseau Amap Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent	Engagements du maraîcher partenaire
• pré-financer la production • assurer au moins **4 permanences** et se rendre au moins **1 fois à la ferme** pendant la saison d'engagement, • gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances…) aux distributions, • participer aux réunions de bilan et d'organisation (2 à 4 fois par an) • signer et respecter la charte des Pirates attachée en annexe	• livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, • donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement, • être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Note: La ferme de Moyembrie est une association d'insertion et non strictement un producteur agricole, ce qui amène parfois à discuter l'appellation «AMAP» ...

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

LA PART DE LA RÉCOLTE HEBDOMADAIRE

Du 03 février 2021 au 26 janvier 2022 soit 52 paniers distribués

Le planning de la récolte est disponible sur le lieu du partage. Le nombre de variétés des légumes (7 au moins) pourra varier et le poids également (au moins 5 kg) pour un panier complet, en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

PRIX DU PANIER ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

❍ Panier complet au prix de 20 €, soit un total de **1 040 €** du 3/2/21 au 26/1/22
❍ Demi-panier au prix de 10 € soit un total de **520 €** du 3/2/21 au 26/1/22

AIDE : établissement du montant en six chèques

1 panier ❍ 1 040: 6 = **(5x173)+(1x175)**
1/2 panier ❍ 520 : 6 = **(5x86)+(1x90)**

Soit un total pour la saison, tout compris de ……..€, réglés en une fois si vous le pouvez, sinon en 2 à 6 chèques maximum établis à l'ordre de « OG Ferme de Moyembrie »

Ces chèques seront encaissés tous les deux mois (le 3 février, le 7 avril, le 2 juin, le 4 août, le 6 octobre et le 1er décembre 2020)

Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 03 février 2021
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 07 avril 2021
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 02 juin 2021
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 04 août 2021
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 06 octobre 2021
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 1er décembre 2021
		TOTAL :	

PARTAGE DES RÉCOLTES

Les mercredis entre 18h00 et 19h30, aux Marmites Volantes, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil, adresse susceptible de changer au cours de la saison, les adhérents en seront prévenus à l'avance. Une copie pourra être délivrée sur demande.
Fait à Montreuil, le

Nom et signature de l'adhérent de Moyembrie

Signature du réprésentant de l'agriculteur

Signature d'un représentant des Pirates/Drageons de Moyembrie